



Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup tenue le 6 juillet 2015, à 20 h, au lieu ordinaire des séances de ce Conseil, situé au 10, rue du Saint-Rosaire.

**Sont présents**

Monsieur	Gilles Couture, maire
Mesdames	Manon Belzile, conseillère Marie-Hélène Caron, conseillère Mélanie Leblond, conseillère
Messieurs	Claude Boucher, conseiller Marco Morin, conseiller Bertrand Thériault, conseiller

**Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.**

**Sont aussi présents :** Monsieur Denis Santerre, directeur des travaux publics et madame Sylvie Samson, directrice générale

## 1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

La séance débute par un mot de bienvenue de monsieur Gilles Couture, maire. Madame Sylvie Samson directrice générale, fait fonction de secrétaire.

2015-07-159

## 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Marie-Hélène Caron appuyé par M. Bertrand Thériault et résolu

Que l'ordre du jour soit adopté tel quel et que l'item **Affaires nouvelles** demeure ouvert :

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Administration générale
  - 3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> juin 2015
  - 3.2 Rapport des comités
  - 3.3 Présentation des documents et lettres adressées au Conseil municipal
  - 3.4 Adoption du règlement numéro 441-15 modifiant l'article 5 du règlement 437-14 relatif à la prévention incendie
  - 3.5 Avis de motion - Modification du règlement sur les permis et certificats
  - 3.6 Avis de motion - Règlement sur la circulation des camions et des véhicules outils - Petite Route de St-Pierre
  - 3.7 Comptes
  - 3.8 Indicateurs de gestion 2014
  - 3.9 Requête - Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection
  - 3.10 Participation de la FQM à la négociation du prochain Pacte fiscal
  - 3.11 Golf des gens d'affaires de la Chambre de commerce de la MRC de Rivière-du-Loup
  - 3.12 Tournoi de golf - 11<sup>e</sup> édition classique Laurier & Tommy Plourde
  - 3.13 Fondation de la santé de Rivière-du-Loup - Demande d'aide financière
4. Sécurité publique, réseau routier et hygiène du milieu
  - 4.1 Nouvelle norme comptable sur le passif au titre des sites contaminés
5. Aménagement, urbanisme et développement
  - 5.1 Demande de dérogation mineure - Demande de M. Renaud Normand
  - 5.2 Modifications aux règlements de zonage, de lotissement et de celui relatif aux permis et certificats
  - 5.3 Dossier du 25, Principale Nord
  - 5.4 Construction d'un Carrefour Santé Saint-Hubert - Cession de parties de terrain sur la rue Industrielle
  - 5.5 Appui à la Coop de solidarité Santé Saint-Hubert - Programme Nouveaux Horizons
  - 5.6 Projet de revitalisation du noyau villageois de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup
  - 5.7 Déplacement d'un cours d'eau en zone industrielle
  - 5.8 Production d'une vidéo promotionnelle



- 5.9 Budget du ``Jardin communautaire``
6. Loisirs et Culture
  - 6.1 Rapport du technicien d'intervention en loisirs et autorisation de dépenses
  - 6.2 Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150
  - 6.3 Module pour la salle Horizon (comptoir de services)
  - 6.4 Pavillon Durocher - Demande de gratuité de la salle Horizon
  - 6.5 Classique de golf Laurier & Tommy Plourde - Demande de gratuité de la salle Horizon
7. Ressources humaines, formation et rencontres
  - 7.1 Conférence Web - Les terrains contaminés - comment intervenir?
  - 7.2 Colloque de zone de l'Association des directeurs municipaux du Québec
  - 7.3 Engagement d'un surnuméraire pour l'arrosage des jardinières
  - 7.4 Patrimoine Massé - Lancement du livre
  - 7.5 Projet de règlement pour la circulation des véhicules hors routes - Suivi de la demande des Rouleux
  - 7.6 Rencontres
8. Affaires nouvelles
9. Période de questions
10. Clôture de la séance

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

### 3. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

2015-07-160

#### 3.1. **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 1ER JUIN 2015**

Il est proposé par Mme Mélanie Leblond  
appuyé par Mme Manon Belzile  
et résolu

Que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> juin 2015 à 20 h soit adopté en sa forme et teneur.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

#### 3.2. **RAPPORT DES COMITÉS**

Les membres du Conseil municipal nous donnent un compte rendu des rencontres et activités qui se sont tenues dans leurs champs d'intervention respectifs.

#### 3.3. **PRÉSENTATION DES DOCUMENTS ET LETTRES ADRESSÉES AU CONSEIL MUNICIPAL**

3.3.1 Reçu du préventionniste de la Ville de Rivière-du-Loup, les rapports d'inspection pour les immeubles situés au 4, rue Taché Est et 66, chemin Taché Ouest.

3.3.2 Correspondance du député M. Jean D'Amour nous informant qu'il nous octroie une somme de 14 000 \$ dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal.

3.3.3 Correspondance de monsieur Maurice Dionne, directeur général de la Caisse Desjardins de Viger et Villeray, nous informant de leur contribution financière de 2 000 \$ à même le Fonds d'aide au développement du milieu pour le renouvellement de l'entente au niveau des terrains sportifs "Caisse Desjardins de Viger et Villeray".



- 3.3.4 Correspondance de madame Édith Samson présidente de la Commission scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup nous informant du projet de cessation du financement des immeubles occupés à moins de 50 % et de l'importance et la pertinence de maintenir, au sein d'un gouvernement scolaire local, des commissaires élus par la population.
- 3.3.5 La Fédération Histoire Québec nous a fait parvenir la preuve de parution de notre annonce, publiée dans le Magazine Histoire Québec, Volume 21 numéro 1 et dans le cahier des congressistes dans le cadre de leur 50e congrès annuel, qui soulignait aussi leur 50e anniversaire de fondation.
- 3.3.6 Reçu de l'Office du tourisme et des congrès de Rivière-du-Loup (OTC), le rapport annuel des activités réalisées en 2014.
- 3.3.7 Correspondance de monsieur Normand Beaulieu, président du Club des 50 ans et plus, nous remerciant pour les réparations effectuées dans les salles Horizon et Aux Quatre-Vents.

2015-07-161  
Modifie  
Règl. 437-14

**3.4. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 441-15 MODIFIANT L'ARTICLE 5 DU RÈGLEMENT 437-14 RELATIF À LA PRÉVENTION INCENDIE**

**ATTENDU** que la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup a adopté le Règlement 437-14 relatif à la prévention incendie le 15 décembre 2014;

**ATTENDU** qu'il est opportun de modifier l'article 5 de ce règlement;

**ATTENDU** qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 1er juin 2015;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Claude Boucher  
appuyé par M. Marco Morin  
et résolu

**Que** le règlement portant le numéro 441-15 intitulé "Règlement numéro 441-15 modifiant l'article 5 du Règlement 437-14 relatif à la prévention incendie" est et soit adopté et que le Conseil ordonne et statue par ce règlement ce qui suit :

---

**RÈGLEMENT NO 441-15  
MODIFIANT L'ARTICLE 5 DU RÈGLEMENT 437-14  
RELATIF À LA PRÉVENTION INCENDIE**

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2**

Au règlement 437-14, l'article 5 est modifié de la façon suivante : dorénavant ledit article est remplacé par le suivant, soit :

**Article 5 : Règles compatibles**

Toute disposition non incompatible avec le présent règlement et incluse dans le *Code national de prévention des incendies – Canada 2010 (modifié)* ainsi que tous ces renvois à l'exclusion de toute disposition concernant le fonctionnement des services de sécurité incendie ou leur mode d'intervention, fait partie intégrante du présent règlement comme si



elle était ici récitée au long et chacune de ses dispositions, s'applique à tout immeuble situé dans le territoire de la municipalité.

Tout amendement auxdits codes ou auxdites normes fait également partie intégrante du présent règlement à compter de la date fixée par la municipalité aux termes d'un règlement dont l'adoption fait l'objet d'un avis public conformément à la loi qui la régit.

### **ARTICLE 3**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

Avis de motion

#### **3.5. AVIS DE MOTION - MODIFICATION DU RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS**

***Avis de motion*** est donné par madame Manon Belzile conseillère, qu'à une prochaine séance de ce Conseil sera adopté un règlement modifiant le règlement numéro 417-13 relatif aux permis et certificats. Cette modification est nécessaire afin d'y ajouter nos nouvelles obligations incluses dans le règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (Q-2, r.35.2).

Avis de motion

#### **3.6. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION DES CAMIONS ET DES VÉHICULES OUTILS - PETITE ROUTE DE ST-PIERRE**

***Avis de motion*** est donné par madame Mélanie Leblond conseillère, qu'à une prochaine séance de ce Conseil sera adopté un règlement sur la circulation des camions et des véhicules outils sur la Petite Route de St-Pierre.

2015-07-162

#### **3.7. COMPTES**

**ATTENDU** la prise de connaissance de la liste des dépenses incompressibles ainsi que des dépenses déjà approuvées (lors d'une séance précédente du conseil) et dont le paiement a été effectué durant le mois de juin 2015, pour un total de 58 234,24 \$, tels qu'inscrits au registre des déboursés dont chaque membre du conseil a reçu copie;

**ATTENDU** la prise de connaissance de la liste des dépenses autorisées durant le mois de juin 2015 par les personnes mandatées en vertu des règlements 368-07 et 438-15 et dont chaque membre du conseil a reçu copie, soit:

	<b><u>Total</u></b>
a) Dépenses d'administration et autres départements :	321.00 \$
b) Dépenses de transport et d'hygiène du milieu :	5 316.56 \$
b) Dépenses de loisirs :	115.00 \$

**ATTENDU** la prise de connaissance de la liste des factures à payer dont le total est de 144 233,59 \$ tels qu'inscrits au registre des achats du 30 juin 2015, et dont chaque membre du conseil a reçu copie;

Il est proposé par M. Bertrand Thériault  
appuyé par M. Marco Morin  
et résolu

D'accepter le paiement des comptes incompressibles ci-haut mentionnés et d'autoriser le paiement des factures d'achats inscrites au registre des achats du 30 juin 2015 au montant de 144 233,59 \$, incluant les dépenses autorisées durant le mois en vertu des règlements 368-07 et 438-15.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**



### **3.8. INDICATEURS DE GESTION 2014**

Chaque membre du Conseil a reçu une copie des "Indicateurs de gestion 2014. Ce document a été transmis au MAMOT le 16 juin 2015.

### **3.9. REQUÊTE - RÈGLEMENT SUR LE PRÉLÈVEMENT DES EAUX ET LEUR PROTECTION**

Le gouvernement du Québec a publié, le 30 juillet 2014, dans la Gazette officielle du Québec le décret édictant le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection et ce règlement est entré en vigueur le 14 août 2014;

Un collectif de 5 scientifiques indépendants a mis en lumière les lacunes et faiblesses d'un tel règlement et montré son insuffisance pour assurer une protection réelle et adéquate des sources d'eau potable de la municipalité.

Lors d'une rencontre tenue à Saint-Edmond-de-Grantham, le 20 septembre 2014, les 30 élus municipaux présents provenant de 22 municipalités et de 11 MRC ont décidé de présenter une requête commune au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques afin que leur municipalité puisse adopter des normes plus sévères que celles qui apparaissent dans le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection et ils ont invité toutes les municipalités du Québec intéressées à se joindre à elle.

Étant donné que les membres du Conseil municipal de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup considèrent que nous n'avons pas assez d'information sur ce dossier, il est décidé de ne pas se joindre à cette requête commune.

2015-07-163

### **3.10. PARTICIPATION DE LA FQM À LA NÉGOCIATION DU PROCHAIN PACTE FISCAL**

**CONSIDÉRANT QUE** le premier ministre du Québec s'est engagé à établir une relation de partenariat entre les municipalités et le gouvernement;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire s'est engagé à effectuer une réelle décentralisation des pouvoirs et des leviers financiers vers les municipalités;

**CONSIDÉRANT QUE** nous sommes des élus avec toute la légitimité pour agir;

**CONSIDÉRANT QUE** 93 % de l'ensemble des MRC et des municipalités du Québec ont participé à une vaste consultation menée par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) sur les priorités du milieu municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** quelque 400 délégués ont été très clairs sur leurs ambitions à l'occasion du Grand Rendez-vous des régions, le 3 juin 2015;

**CONSIDÉRANT QUE** l'augmentation des normes et des exigences du gouvernement du Québec impose de lourdes charges financières aux municipalités;

**CONSIDÉRANT QUE** les conséquences du Pacte fiscal transitoire sont insoutenables et qu'il y a urgence d'agir;

**CONSIDÉRANT QU'**il est impératif qu'un nouveau Pacte fiscal soit signé avant la préparation des budgets municipaux de 2016;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Mme Marie-Hélène Caron  
appuyé par Mme Manon Belzile  
et résolu



**D'APPUYER** la FQM dans sa volonté de participer en équipe à la négociation du prochain Pacte fiscal dans la mesure où les régions trouveront leur compte;

**DE DEMANDER** à la FQM de ne signer le prochain pacte fiscal que si et seulement si les éléments suivants s'y retrouvent :

- des moyens financiers qui suivent les nouvelles responsabilités vers l'autonomie des municipalités et des MRC;
- une diversification des revenus à l'avantage de toutes les régions du Québec;
- des leviers financiers spécifiques au milieu rural et aux municipalités dévitalisées;
- des orientations sur l'allègement de la reddition de comptes.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

2015-07-164

**3.11. GOLF DES GENS D'AFFAIRES DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE LA MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

La Chambre de commerce de la MRC de Rivière-du-Loup nous invite à participer au Cyclo-Golf des gens d'affaires qui aura lieu le 10 juillet 2015 au Club de golf de Cacouna. Le cout est de 100 \$/personne pour le golf et le souper, et de 40 \$/personne pour le souper seulement. Les taxes sont exclues.

Il est proposé par M. Claude Boucher  
appuyé par Mme Mélanie Leblond  
et résolu

Que la municipalité autorise la directrice générale, madame Sylvie Samson, à représenter la municipalité au Tournoi de golf des gens d'affaires qui se tiendra le 10 juillet prochain à Rivière-du-Loup. Les couts pour l'inscription qui sont de 100 \$ plus taxes par participant seront payés par la municipalité.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

2015-07-165

**3.12. TOURNOI DE GOLF - 11<sup>E</sup> ÉDITION CLASSIQUE LAURIER & TOMMY PLOURDE**

Invitation à participer au tournoi de golf « 11<sup>e</sup> édition, Classique Laurier & Tommy Plourde », qui se tiendra le 1<sup>er</sup> août 2015 au Club de golf de la Vallée du Témiscouata. Le cout pour la commandite est de 75 \$ plus 60 \$ par joueur, faisant un total de 315 \$ par équipe. Pour le souper seulement, le cout est de 25 \$.

Il est proposé par M. Marco Morin  
appuyé par Mme Manon Belzile  
et résolu

De payer un montant de 365 \$ afin de permettre à six (6) représentants de la municipalité à participer au tournoi de golf « 11<sup>e</sup> Édition, Classique Laurier & Tommy Plourde » qui se tiendra le samedi 1<sup>er</sup> août 2015 au Club de golf « La Vallée du Témiscouata ». Quatre (4) représentants vont participer au golf et souper et deux (2) représentants seront présents au souper seulement.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

2015-07-166

**3.13. FONDATION DE LA SANTÉ DE RIVIÈRE-DU-LOUP - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

Il est proposé par M. Bertrand Thériault  
appuyé par M. Claude Boucher  
et résolu



Que la municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup accepte d'aider financièrement la Fondation de la santé de Rivière-du-Loup pour un montant de 100 \$ afin de contribuer à l'acquisition d'équipement de visualisation spécialisé pour les départements d'urologie, de gynécologie et de chirurgie générale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

#### 4. SÉCURITÉ PUBLIQUE, RÉSEAU ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU

##### 4.1. NOUVELLE NORME COMPTABLE SUR LE PASSIF AU TITRE DES SITES CONTAMINÉS

Les organismes municipaux devront appliquer, à compter de l'exercice 2015, une nouvelle norme comptable, soit le chapitre SP 3260 - passif au titre des sites contaminés du manuel de comptabilité de l'ICCA pour le secteur public (ci-après la "Norme comptable").

En vertu de cette Norme comptable, un "passif au titre de l'assainissement des sites contaminés devra être constaté dans les états financiers de l'organisme municipal pour les sites contaminés répondant à tous les critères ci-dessous" :

1. Il existe une "norme environnementale";
2. La contamination dépasse la norme environnementale;
3. L'organisme municipal est directement responsable de la contamination ou en accepte la responsabilité;
4. Il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés;
5. Il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause.

On constate que le terrain devra répondre à tous les critères ci-dessus pour être visé par la Norme comptable, malheureusement, cette Norme comptable n'est pas très claire.

Pour notre municipalité, des vérifications seront faites pour notre garage municipal et notre ancien site du dépôt en tranchée.

#### 5. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

##### 5.1. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - DEMANDE DE M. RENAUD NORMAND

Un avis public a été effectué le 9 juin 2015 pour convoquer à la présente séance de ce conseil, toute personne intéressée par la demande de dérogation mineure de monsieur Renaud Normand, relative à la hauteur d'un bâtiment secondaire.

Monsieur Normand est propriétaire d'un immeuble situé au 218, chemin du Lac Saint-François, et désire que le Conseil lui accorde la permission de déroger aux normes prévues à l'article 7.2.2.3 du règlement de zonage numéro 152, de façon à rendre conforme la construction d'un bâtiment secondaire de 8,5344m (28 pieds) par 9.7536m (32 pieds) et de 8,5344m (28 pieds) de hauteur, alors que le règlement de zonage autorise une hauteur maximale de 6,1m (20 pieds). Donc, la demande est de déroger de 2.44m (8 pieds) au niveau de la hauteur.

Aucune objection par écrit n'a été transmise au bureau municipal et aucune objection n'est émise également par les personnes présentes à cette séance du conseil. En date du 5 mai 2015, le Comité consultatif d'urbanisme a adopté une résolution recommandant au conseil municipal de refuser cette demande de dérogation mineure.

Les membres du CCU justifient leur décision en tenant compte des éléments suivants :

- Cette demande de dérogation mineure n'est pas mineure, mais majeure puisqu'elle représente une hauteur additionnelle de 2.44m de plus que ce qui est autorisé par le règlement;



- Notre réglementation prévoit déjà une hauteur maximale de 6,10m, ce qui est, selon les membres du CCU, amplement suffisant;
- Accepter cette demande de dérogation pourrait nuire à la sécurité en matière incendie.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Mme Marie-Hélène Caron  
appuyé par Mme Mélanie Leblond  
et résolu

Que la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup accepte la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, soit de refuser cette demande de dérogation mineure, et ce, pour toutes les raisons mentionnées ci-haut.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

2015-07-168

**5.2. MODIFICATIONS AUX RÈGLEMENTS DE ZONAGE, DE LOTISSEMENT ET DE CELUI RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS**

Chaque membre du Conseil a reçu une liste de modifications à faire concernant nos règlements de zonage, de lotissement et de celui des permis et certificats.

Il est proposé par M. Bertrand Thériault  
appuyé par M. Claude Boucher  
et résolu

D'autoriser madame Julie Lemieux inspecteur en bâtiment et en environnement à débiter les procédures pour l'adoption de règlements modifiant les règlements de zonage, de lotissement et celui relatif aux permis et certificats.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

2015-07-169

**5.3. DOSSIER DU 25, PRINCIPALE NORD**

**ATTENDU** que nous devons procéder à la démolition de l'immeuble situé au 25, Principale Nord dans les plus brefs délais;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Claude Boucher  
appuyé par Mme Mélanie Leblond  
et résolu

De mandater la directrice générale à faire une demande de soumissions à deux (2) entreprises de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup pour la démolition de l'immeuble situé au 25, Principale Nord. Les deux (2) entreprises qui seront sollicitées sont **Les Boisés Grande Fourche inc.**, et **Excavation Dany Ouellet**.

Les travaux consistent en la démolition de l'immeuble, le transport des matériaux dans des endroits appropriés et la remise en état acceptable du terrain par l'ajout et l'épandage de sable.

Suite à la réception, la directrice générale est autorisée à octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire et d'autoriser les travaux de démolition, le transport des matériaux et la remise en état du terrain. Les travaux devront être exécutés au plus tard le 31 juillet 2015.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**



2015-07-170

**5.4. CONSTRUCTION D'UN CARREFOUR SANTÉ SAINT-HUBERT - CESSION DE PARTIES DE TERRAIN SUR LA RUE INDUSTRIELLE**

Correspondance de madame Josée Ouellet directrice générale de la Coop de solidarité Santé Saint-Hubert nous informant que le conseil d'administration de la Coop avait statué sur le choix d'un terrain pour la construction du Carrefour Santé Saint-Hubert.

Suite à une offre très intéressante, le projet de construction sera donc développé sur le terrain longeant la rue Industrielle appartenant à monsieur Max D'Amour et madame Lise Massé.

Pour avoir accès à leur terrain par la rue Industrielle, la Coop désire que la Municipalité lui cède deux (2) parcelles de terrain, soit les parties du 33-B-15 et 33-B-P.

Il est proposé par Mme Manon Belzile  
appuyé par Mme Marie-Hélène Caron  
et résolu

D'accepter la demande de la Coop de solidarité Santé Saint-Hubert, soit que la Municipalité lui cède à titre gratuit les parcelles 33-B-P et 33-B-15. Ces parties de terrain considérées comme inutilisables pour la Municipalité permettront à la Coop de solidarité d'obtenir une entrée très convenable pour sa future construction.

Le maire et la directrice générale sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup tout document concernant la cession de ces parties de terrain.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

2015-07-171

**5.5. APPUI À LA COOP DE SOLIDARITÉ SANTÉ SAINT-HUBERT - PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS**

Il est proposé par M. Bertrand Thériault  
appuyé par Mme Manon Belzile  
et résolu

Que la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup appuie la demande d'aide financière de la Coop de solidarité Santé Saint-Hubert dans le cadre du programme Nouveaux Horizons.

L'aide financière obtenue permettra de financer le projet "Ateliers générations en santé", projet ayant pour objectif d'animer des ateliers inter générationnels en saines habitudes de vie par la transmission du savoir et des traditions. De plus, ce projet cadre avec les travaux effectués par le comité MADA et qui aura des répercussions sur la qualité de vie de nos aînés.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

2015-07-172

**5.6. PROJET DE REVITALISATION DU NOYAU VILLAGEOIS DE SAINT-HUBERT-DE-RIVIÈRE-DU-LOUP**

**ATTENDU** le projet de revitalisation du noyau du village de Saint-Hubert;

**ATTENDU** que les travaux du comité devront débuter dans les meilleurs délais si nous voulons intégrer le projet à même les travaux de la Route 291 et du chemin Taché Est;

**ATTENDU** qu'il est important qu'un comité soit formé dans les plus brefs délais afin qu'une première rencontre se tienne au plus tard au début du mois de septembre 2015;

**EN CONSÉQUENCE,**



Il est proposé par M. Claude Boucher  
appuyé par Mme Marie-Hélène Caron  
et résolu

Que les personnes suivantes fassent partie du comité, soit :

Monsieur	Gilles Couture, maire;
Mesdames	Marie-Hélène Caron, représentante du CCU; Julie Lemieux, inspecteur en bâtiment et en environnement; Mélanie Milot, coordonnatrice à la culture et aux communications;
Monsieur	Sylvie Samson, directrice générale; Mathieu Gagné, aménagiste à la MRC

La directrice générale va communiquer avec madame Lison Boucher, représentante du comité d'embellissement.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

#### 5.7. **DÉPLACEMENT D'UN COURS D'EAU EN ZONE INDUSTRIELLE**

Monsieur Vincent Bélanger géographe à la MRC de Rivière-du-Loup nous a transmis quelques informations sur les possibilités et les démarches quant au déplacement d'un cours d'eau à l'intérieur de notre zone industrielle. Une rencontre sera organisée avec M. Bélanger afin de vérifier différentes possibilités et une décision sera prise lors d'une prochaine séance de ce Conseil.

2015-07-173

#### 5.8. **PRODUCTION D'UNE VIDÉO PROMOTIONNELLE**

Madame Vanessa Soucy nous a transmis une soumission pour la réalisation d'une vidéo promotionnelle qui sera réalisée dans le cadre de la politique familiale. La soumission provient de l'entreprise **GeniProduction** et le coût est de 1 775,00 \$ excluant les taxes.

Il est proposé par Mme Manon Belzile  
appuyé par M. Bertrand Thériault  
et résolu

D'accepter la soumission de l'entreprise **GeniProduction** pour la réalisation d'une vidéo promotionnelle. Un montant de 887,50 \$ plus taxes lui sera transmis dans les prochains jours et le solde lui sera transmis à la fin du projet relatif à la politique familiale, projet qui s'échelonnait sur une période d'un (1) an.

Il est entendu que les budgets pour cette vidéo doivent être pris à même celui de la MADA et de la Politique familiale.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

2015-07-174

#### 5.9. **BUDGET DU "JARDIN COMMUNAUTAIRE"**

Madame Cynthia Houde, animatrice jardin pour la CDC du KRTB nous a transmis une demande d'aide financière pour le jardin communautaire situé sur le terrain de l'édifice municipal. Voici les dépenses prévues dont certaines peuvent être réparties sur quelques années :



Dépenses	Coûts prévisionnels
Analyse du sol	50 \$
Préparation du sol (bêchage)	50 \$
Compost et fumier	300 \$
Table et chaises pour l'extérieur	300 \$
Cabanon	500 \$
Outils et arrosoirs	200 \$
<b>TOTAL</b>	<b>1 400 \$</b>

Revenus	
Inscriptions	70 \$
Commandites	300 \$
<b>TOTAL</b>	<b>370 \$</b>

De plus, madame Houde demande la possibilité d'agrandir l'espace réservé au jardin communautaire pour l'année 2016, si possible à un endroit plus ensoleillé.

Il est proposé par M. Claude Boucher  
appuyé par Mme Mélanie Leblond  
et résolu

1. Que la municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup accepte d'aider financièrement pour l'amélioration du jardin communautaire. Pour l'année 2015, un montant maximum de 200 \$ est accordé pour le jardin. Donc, la directrice générale est autorisée à payer toutes les factures pour le jardin communautaire jusqu'à un maximum de 200 \$.

Pour les prochaines années, le budget accordé pour ce poste sera décidé lors de l'élaboration du budget annuel.

2. Pour l'agrandissement du jardin communautaire pour l'année 2016, une décision sera prise lors d'une prochaine séance

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

## 6. LOISIRS ET CULTURE

2015-07-175

### 6.1. RAPPORT DU TECHNICIEN D'INTERVENTION EN LOISIRS ET AUTORISATION DE DÉPENSES

Il est proposé par Mme Marie-Hélène Caron  
appuyé par M. Marco Morin  
et résolu

D'autoriser les dépenses ci-après décrites à même leur poste budgétaire :

No. de l'item	Poste budgétaire	Description	Coût	Budget 2015	Solde disponible
1	02 70132 604	Tournoi soccer intermunicipal Achats de produits pour le bar, rafraîchissement, matériel sportif, etc.	750 \$	750 \$	750 \$

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**



2015-07-176

**6.2. PROGRAMME D'INFRASTRUCTURE COMMUNAUTAIRE DE CANADA 150**

Il est proposé par Mme Mélanie Leblond  
appuyé par M. Claude Boucher  
et résolu

Que la municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup appuie la Corporation de Développement Touristique et Économique (CDTE) à présenter une demande d'aide financière à Développement économique Canada pour les régions du Québec dans le cadre du Programme d'Infrastructure communautaire de Canada 150 (PIC150).

Le but de cette demande est de permettre la mise à jour des installations de traitement des eaux usées de la plage et du camping municipaux afin que notre population et nos visiteurs puissent continuer de les fréquenter.

Madame Marie-Ève Ouellet agente de développement est dument mandatée par la CDTE comme étant la personne autorisée à faire cheminer cette demande.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

2015-07-177

**6.3. MODULE POUR LA SALLE HORIZON (COMPTOIR DE SERVICES)**

Il est proposé par M. Claude Boucher  
appuyé par M. Bertrand Thériault  
et résolu

Que monsieur Jean-Rock Malenfant soit mandaté pour nous présenter un plan et une soumission pour la fabrication d'un module (comptoir de services) pour la salle Horizon. Il y aura également vérification pour le déplacement et remplacement du frigidaire.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**6.4. PAVILLON DUROCHER - DEMANDE DE GRATUITÉ DE LA SALLE HORIZON**

Correspondance de monsieur Jonathan Jalbert technicien d'intervention en loisirs nous demandant de prêter gratuitement la salle Horizon au Pavillon Durocher afin de leur permettre de fêter leur 25e année d'existence.

La salle leur sera fournie et les couts seront remboursés par l'aide financière accordée dans le cadre de la table d'harmonisation des ainés.

2015-07-178

**6.5. CLASSIQUE DE GOLF LAURIER ET TOMMY PLOURDE - DEMANDE DE GRATUITÉ DE LA SALLE HORIZON**

Correspondance de monsieur Jonathan Jalbert technicien d'intervention en loisirs, demandant au nom du tournoi de golf "**11e Édition Classique Laurier & Tommy Plourde**" de prêter gratuitement les locaux de la salle Horizon et de la salle Aux Quatre-Vents pour la tenue du souper de l'activité qui se tiendra le 1er aout 2015.

Il est proposé par Mme Manon Belzile  
appuyé par Mme Mélanie Leblond  
et résolu

D'accepter de prêter gratuitement les locaux de la salle Horizon et Aux Quatre-Vents pour le souper qui aura lieu le 1er aout 2015 dans le cadre de l'activité du tournoi de golf "**11e Édition Classique Laurier & Tommy Plourde**".

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**



7. **RESSOURCES HUMAINES, FORMATION ET RENCONTRES**

2015-07-179

7.1. **CONFÉRENCE WEB - LES TERRAINS CONTAMINÉS - COMMENT INTERVENIR?**

Il est proposé par M. Marco Morin  
appuyé par Mme Manon Belzile  
et résolu

D'autoriser la directrice générale à participer à la conférence Web sur les terrains contaminés, comment intervenir? Cette conférence est offerte par la Fédération québécoise des municipalités et aura lieu le 8 octobre 2015 de 13 h à 14 h 30. Les frais d'inscription qui sont de 45 \$ plus taxes par personne seront payés par la Municipalité.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

2015-07-180

7.2. **COLLOQUE DE ZONE DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC**

Il est proposé par Mme Marie-Hélène Caron  
appuyé par Mme Mélanie Leblond  
et résolu

D'autoriser la directrice générale ainsi que la directrice générale adjointe à participer au colloque de la zone Est-du-Québec qui aura lieu à Saint-Alexandre-de-Kamouraska, le jeudi 10 septembre 2015. Les frais d'inscription qui sont de 60 \$ par personne et les frais de déplacement seront payés par la municipalité.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

2015-07-181

7.3. **ENGAGEMENT D'UN SURNUMÉRAIRE POUR L'ARROSAGE DES JARDINIÈRES**

Il est proposé par M. Claude Boucher  
appuyé par Mme Manon Belzile  
et résolu

D'engager monsieur Jeffrey Dubé pour faire l'arrosage de nos jardinières une fois par jour, équivalent à une (1) heure de travail. Un camion de la Municipalité sera disponible pour effectuer ce travail et la rémunération est de 10,55 \$ par jour travaillé.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

2015-07-182

7.4. **PATRIMOINE MASSÉ - LANCEMENT DU LIVRE**

Il est proposé par M. Claude Boucher  
appuyé par M. Marco Morin  
et résolu

Monsieur Gaston Pelletier du Centre d'archives nous a informés que le lancement # 1 du Livre Patrimoine Massé aura lieu le 18 juillet 2015 à 14 heures. Si la température le permet, l'activité se tiendra au 5, rue Massé et sinon, elle se tiendra à la salle Horizon. Un 2e lancement aura lieu le 21 juillet 2015 au Centre d'archives. Toute la population est invitée.

La Municipalité avait déjà promis un montant de 600 \$ comme aide financière (en 2013). Advenant que l'activité se tienne à la salle Horizon, la salle leur sera prêtée gratuitement.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**



**7.5. PROJET DE RÈGLEMENT POUR LA CIRCULATION DES VÉHICULES HORS ROUTES - SUIVI DE LA DEMANDE DES ROULEUX**

Ce sujet est reporté à la séance du mois d'août 2015.

**7.6. RENCONTRES**

- Invitation au 2e Grand rendez-vous des partenaires : Vivre, agir et vieillir en santé au Bas-Saint-Laurent, Réalités et perspectives, rendez-vous qui nous permettra d'échanger sur les différentes actions qui ont eu cours depuis le lancement, en octobre 2012, de l'option choisie par notre région de mettre nos forces en synergie pour bien "Vieillir en santé". Cette rencontre aura lieu le jeudi 1er octobre 2015, soit lors de la (Journée internationale des personnes âgées) au Centre des congrès - Hôtel Rimouski, de 8 h à 15 h.
- 5 à 7 des élus et employés municipaux, le 9 juillet 2015 au camping municipal.

**8. AFFAIRES NOUVELLES**

2015-07-183

**8.1. SÉCURITÉ POUR L'ACTIVITÉ "BEACH PARTY"**

Il est proposé par M. Marco Morin  
appuyé par M. Claude Boucher  
et résolu

D'autoriser des dépenses jusqu'à un maximum de 300 \$ pour assurer la sécurité lors du "Beach party" qui se tiendra à la plage municipale le 11 juillet 2015.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**9. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire répond aux différentes questions posées par les personnes présentes.

2015-07-184

**10. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

À 21 h 15, l'ordre du jour étant épuisé, la levée de l'assemblée est proposée par monsieur Claude Boucher conseiller.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

*En signant le procès-verbal, le maire, monsieur Gilles Couture est réputé avoir approuvé et signé chacune des résolutions.*

  
Gilles Couture  
maire

  
Sylvie Samson  
directrice générale